

SERVICE: GESTION IMMOBILIERE LOCATIVE

Nombre d'exemplaires:

Visa du Service:

Visa de Mme la D.G. f.f. :

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 21 octobre 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° GESTION IMMOBILIERE LOCATIVE - Crapaurue 160 (1^{er} étage) - [REDACTED]
(06/03/19) - Bail d'un an – Adoption

LE CONSEIL

Vu l'article 1222-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (anciennement article 232 de la Nouvelle loi communale) ;

Vu la loi du 20 février 1991 modifiant et complétant les dispositions du Code civil relatives aux baux à loyer, modifiée par la loi du 13 avril 1997 ;

Vu le projet de bail rédigé en vue de la mise à disposition d'un appartement sis Crapaurue 160, 1^{er} étage à 4800 Verviers ;

Vu le rapport du Service Gestion Immobilière Locative, en date du 6 novembre 2018 ;

Vu la décision du Collège communal, en sa séance du 8 octobre 2019 ;

Vu l'avis émis par la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre ;

Par * voix contre * et * abstentions,

APPROUVE

le bail contracté avec [REDACTED] en vue de la mise à disposition, à partir du 9 septembre 2019, d'un appartement situé au 1^{er} étage de la rue Crapaurue 160 à 4800 VERVIERS, moyennant paiement d'un loyer de 400 (quatre cents) euros + 120 (cent vingt) euros de provision pour charges par mois, ainsi que le dépôt d'une garantie correspondant à deux mois de loyer, soit 800 (huit cent) euros.

La présente délibération sera jointe à la convention de bail.